



DOMMAGES COLLATÉRAUX :

Comment réduire la prise accessoire
dans la pêche commerciale canadienne

OCEANA Protégeons les
Océans du Monde

oceana.ca 2017

TABLE DES MATIÈRES

- 01 Sommaire
- 04 Glossaire et acronymes
- 05 La prise accessoire est une problématique mondiale
- 06 L'équipement de pêche nocif
- 08 Évaluer l'étendue de la prise accessoire au Canada
- 10 Constat : des centaines d'espèces sont capturées accidentellement
- 13 Constat : il existe plusieurs lacunes au niveau des données
- 16 Constat : l'approche réglementariste du Canada pour réduire la prise accessoire est inadéquate
- 17 Méthodes de surveillance des prises accessoires
- 18 Les pêcheries certifiées MSC ayant le plus haut taux de rejet
- 24 Quelle est la solution ?
- 25 Recommandations pour Pêches et Océans Canada
- 27 Conclusion
- 28 Oceana Canada : Sauvons nos océans pour nourrir le monde entier

QU'EST-CE QUE LA PRISE ACCESSOIRE ?

On entend par prise (ou capture) accessoire la prise accidentelle de poissons et de faune marine dans les filets, les lignes et tout autre équipement de pêche utilisé à l'intention d'autres espèces. Ces espèces capturées accidentellement sont ensuite rejetées à la mer ou ramenées au port.

À l'échelle mondiale, la prise accessoire comprend les dauphins pris dans les filets utilisés pour produire votre thon en conserve; les tortues de mer capturées lors de la pêche aux crevettes que vous consommez; ou la limande rejetée à la mer pour vous offrir des pétoncles au menu. La prise accessoire comprend aussi les poissons ciblés mais trop petits pour être capturés, ainsi que les espèces de poissons à faible valeur commerciale.

En somme, la capture accessoire mal gérée représente l'une des plus grandes menaces dans tous les océans du monde, car elle contribue au déclin marqué de certaines espèces marines.



SOMMAIRE

La prise accessoire est l'une des plus grandes menaces pour la santé de nos océans. C'est pour cette raison qu'Oceana Canada a entrepris d'évaluer l'étendue de cette problématique, et déterminer ce que Pêches et Océans Canada peut faire pour améliorer la situation.

Chaque année, à travers le monde, les pêcheurs capturent et rejettent plus de 10,3 millions de tonnes de faune marine : des poissons et des crustacés, mais aussi des coraux, éponges de mer, mammifères et oiseaux marins, requins et tortues de mer.¹ Ce phénomène, appelé capture ou prise accessoire, est préoccupant tant sur le plan environnemental qu'économique.

Le problème est causé par le manque de sélectivité des engins de pêche commerciaux. Ainsi, plusieurs autres espèces que celles recherchées se retrouvent dans les filets ou les hameçons.

Nos océans, et les gens qui dépendent de la pêche pour leur subsistance, ne peuvent se permettre une telle situation. À l'échelle mondiale, la prise accessoire est l'une des plus grandes menaces pour les populations de poissons et les écosystèmes marins. Au Canada, moins de 25 pour cent des pêches canadiennes sont considérées comme étant en santé, une situation risquée pour nos communautés côtières et notre industrie des fruits de mer. Parallèlement, plusieurs espèces marines sont sévèrement épuisées et certaines sont même menacées d'extinction.²

Malgré qu'aucune loi fédérale ne mentionne la prise accessoire en particulier, le Canada a pris

plusieurs engagements envers la pêche durable, ici comme à l'échelle internationale; y compris la nécessité d'aborder la problématique de la prise accessoire. Le gouvernement a mis en place plusieurs politiques et cadres stratégiques non contraignants afin de mieux gérer la prise accessoire au Canada. Cependant, ces politiques n'ont pas été mises en œuvre uniformément, ce qui en limite l'efficacité jusqu'à maintenant.

Par ailleurs, le Canada ne recueille pas suffisamment d'informations pour bien cerner l'étendue du problème. Pêches et Océans Canada (MPO) n'assure pas un suivi constant des données de prise accessoire; il ne divulgue pas ces données et n'a publié aucune évaluation à l'échelle nationale. Compte tenu que les différents secteurs de pêche ne recueillent pas et ne divulguent pas les données de la même façon, il est quasi-impossible d'évaluer l'état de la situation à travers le pays et d'analyser l'impact cumulatif de la capture accessoire sur les écosystèmes marins ou les populations halieutiques.

Pour dresser un portrait global de la problématique et aider les communautés côtières à protéger leur moyen de subsistance, Oceana Canada demande à Pêches et Océans Canada d'élaborer une politique ferme de

¹ Pauly, D. and Zeller, D. (2016). Catch reconstructions reveal that global marine fisheries catches are higher than reported and declining. *Nature Communications*, doi: 10.1038/ncomms10244

² Baum, J.K. & Fuller, S.D. (2016). *Canada's Marine Fisheries: status, recovery potential and pathways to success*. Toronto, Ontario. Oceana Canada, 154 pp. www.oceana.ca

surveillance des prises. Cette politique devrait prévoir des méthodes standardisées pour la collecte et la divulgation des informations de capture accessoire par les pêches commerciales ; les espèces conservées par les pêcheurs, tout comme celles rejetées dans l'océan.

Oceana Canada souhaite évaluer l'étendue de la prise accessoire au Canada, en se basant sur les seules sources d'informations publiques fiables : les rapports d'évaluation des pêcheries certifiées par le Marine Stewardship Council (MSC). Mais puisque les pêcheries certifiées MSC bénéficient souvent d'une meilleure gestion, les données utilisées sous-estiment sans aucun doute l'étendue véritable de la capture accessoire au pays.

10,3 MILLIONS

.....
À L'ÉCHELLE MONDIALE, LA CAPTURE ACCESSOIRE ATTEINDRAIT CHAQUE ANNÉE PLUS DE 10,3 MILLIONS DE TONNES, SOIT 22,7 MILLIARDS DE LIVRES.

Il y a raison de s'inquiéter, car l'analyse effectuée par Oceana Canada a confirmé que la prise accessoire est un phénomène important au Canada, et ce même dans les pêcheries certifiées MSC. En moyenne, seulement 51,6 pour cent des espèces capturées dans les pêcheries certifiées MSC sont les espèces ciblées ; le reste est constitué d'autres espèces sujettes à des quotas, ou de la prise accessoire. Une partie de cette prise accessoire est conservée et une autre est remise à l'eau en toute sécurité. Cependant, une grande partie est jetée par-dessus bord, déjà morte ou sur le point de l'être. De plus, certaines pêcheries rejettent presque autant d'espèces marines qu'elles n'en capturent.

Le présent rapport se concentre sur six pêcheries canadiennes certifiées par le MSC, qui rejettent de grandes quantités de poissons – incluant des espèces menacées, en voie de disparition ou au statut préoccupant.

En raison du manque d'informations disponibles et du suivi inégal des prises, les chercheurs d'Oceana Canada n'ont pu évaluer avec précision l'étendue du problème. Dans plusieurs cas, ils ont uniquement été en mesure de calculer le pourcentage de poissons rejetés par prise accessoire pour les

captures totales, ce qui nous permet de comparer les taux de rejet entre les flottilles de pêches. Cependant, ces données n'indiquent pas le réel volume de la prise accessoire, ce qui affecte l'interprétation des résultats.

Oceana Canada est consciente qu'en se concentrant sur les pêcheries certifiées MSC, puisque ces pêcheries étaient les seules pour lesquelles des données étaient accessibles, le présent rapport se concentre uniquement sur les pêcheries mieux gérées au Canada.

Malgré les limites de cette recherche, les résultats sont sans équivoque : avec des centaines d'espèces capturées, parfois dans plusieurs pêcheries, l'effet cumulatif de la prise accessoire constitue une problématique importante à travers le Canada, et ce problème doit être abordé.

Des études ont démontré qu'une surveillance efficace, l'établissement de limites de pêche accessoire basées sur la science et l'utilisation d'équipement de pêche sélectif peuvent grandement réduire le problème. Cependant, il est crucial d'avoir en main des données précises sur la prise accessoire, afin d'établir les limites appropriées et d'évaluer le succès des mesures de gestion. En particulier, le gouvernement canadien doit élaborer des normes claires, uniformes et transparentes pour la surveillance et le calcul de la prise accessoire, en collaboration avec les pêcheurs.

Pour atteindre cet objectif, Oceana Canada demande à Pêches et Océans Canada de rédiger un plan d'action national, axé sur les principes suivants :

1. Compter toutes les espèces capturées lors de la pêche, incluant celles capturées accidentellement ;
2. Établir des limites de capture accidentelle de toutes les espèces protégées et épuisées, dans chaque type de pêche, en se basant sur les données scientifiques ;
3. Réduire la prise accessoire à l'aide d'engins de pêche sélectifs, une surveillance accrue, et d'autres moyens ;
4. Protéger les espèces affectées par la surpêche et celles menacées afin de favoriser leur rétablissement.

La capture accessoire est nocive pour la faune marine, entraîne le gaspillage de sources alimentaires importantes et affecte le succès économique à long terme des pêches canadiennes. C'est avec une meilleure surveillance, une divulgation uniforme des données et une gestion efficace que nous pourrions réduire la prise accessoire, contribuer à la prospérité de nos pêcheries et garder nos océans en santé.



« RÉDUIRE LA PRISE ACCESSOIRE FAVORISE LA SANTÉ DES OCÉANS ; C'EST AUSSI AVANTAGEUX POUR LA CONSERVATION ENVIRONNEMENTALE QUE POUR LES GENS QUI DÉPENDENT DE LA PÊCHE. »

— JOSH LAUGHREN,
DIRECTEUR EXÉCUTIF, OCEANA CANADA

GLOSSAIRE

PRISE ACCESSOIRE : Toute capture accidentelle d'espèces de poissons et de faune marine non ciblées par l'activité de pêche.

PRISE : Tous les poissons qui sont capturés, incluant les poissons désirés qui sont conservés, les poissons non désirés qui sont rejetés, ainsi que les poissons non désirés que les pêcheurs ramènent au port.

REJET : La portion de la prise remise à la mer pour des raisons économiques, environnementales ou légales.

TAUX DE REJET : Une unité de mesure couramment utilisée pour évaluer la prise accessoire. Le taux de rejet est la quantité totale rejetée, divisée par la prise totale. (Par exemple, si un pêcheur capture un total de cinq tonnes de poissons et de cette quantité, rejette une tonne à la mer, le taux de rejet sera de 1/5, soit 20 pour cent.)

PÊCHERIE : Un groupe de pêcheurs ou de bateaux de pêche, ciblant une espèce précise ou un groupe d'espèces à l'aide d'engins de pêche dans un secteur déterminé.

PÊCHE FANTÔME : La capture accidentelle d'espèces marines par de l'équipement de pêche perdu ou abandonné en mer.

INTERACTION : La capture d'une espèce non désirée dans l'équipement de pêche, avec ou sans débarquement.

DÉBARQUEMENT : Tous les poissons qui sont ramenés au port.

PRISE ACCESSOIRE GARDÉE : Les espèces de poissons indésirables capturées accidentellement mais ramenées au port.

ACRONYMES

PPAC – PLAN DE PÊCHE AXÉ SUR LA CONSERVATION : Un plan de pêche, habituellement associé à un PGIP (voir ci-dessous), qui précise les mesures établies pour minimiser la prise accessoire, notamment les dimensions minimales des poissons capturées, les limites de prise et les restrictions relatives à l'équipement.

COSEPAC – COMITÉ SUR LA SITUATION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA : Un comité indépendant composé d'experts scientifiques canadiens qui évalue les espèces sauvages menacées au Canada, à l'aide des meilleures données scientifiques disponibles.

PGIP – PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DES PÊCHES : L'outil principal de Pêches et Océans Canada pour gérer une espèce particulière ou un groupe d'espèces dans une région donnée.

LEP – LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL : La mesure législative principale du gouvernement fédéral visant la protection des espèces menacées, en voie de disparition ou au statut préoccupant.

LA PRISE ACCESSOIRE EST UNE PROBLÉMATIQUE MONDIALE

CONSERVER OU REJETER

L'utilisation d'engins de pêche plus sélectifs peut grandement réduire le volume de prise accessoire. Malgré tout, les pêcheries commerciales vont toujours capturer certaines espèces non ciblées.

Dans certains cas, les pêcheries peuvent conserver ces espèces. Les espèces non ciblées ayant une valeur commerciale sont souvent calculées et notées au débarquement.⁵ Certaines espèces sont conservées comme appât pour la pêche d'autres espèces ; cependant, cette prise n'est pas toujours documentée.⁶

Dans les autres cas, les pêcheurs doivent remettre la prise indésirable à l'eau. Le taux de survie pour la prise accessoire rejetée et l'impact sur l'écosystème varient selon les cas,⁷ mais l'impact environnemental peut s'avérer important.⁸

Partout dans le monde, les pêcheries commerciales rejettent plus de 10,3 millions de tonnes d'espèces, chaque année³.

Le rejet de grandes quantités de poissons contribue à la surpêche et perturbe l'équilibre naturel des écosystèmes marins, en plus d'affecter le rétablissement d'espèces surexploitées pendant des décennies. Les gestionnaires de pêcheries fixent des quotas de prise afin de prévenir la surpêche et rétablir les stocks épuisés. Cependant, lorsqu'une espèce ciblée dans une pêcherie est rejetée par prise accessoire dans une autre pêcherie, le succès des mesures de gestion est en jeu. Si la prise accessoire demeure aussi élevée, année après année, les espèces surexploitées ne pourront pas se rétablir et la santé des écosystèmes marins continuera à se détériorer.

La prise accessoire ne pas fait qu'endommager les systèmes... elle affecte aussi l'économie. En effet, aux États-Unis, 4,2 milliards de dollars en poissons et fruits de mer commercialisables sont rejetés chaque année parce qu'ils n'étaient pas l'espèce ciblée par les pêcheries. Cette quantité gaspillée représente 64 021 emplois.⁴

SI LA PRISE ACCESSOIRE DEMEURE AUSSI ÉLEVÉE, ANNÉE APRÈS ANNÉE, LES ESPÈCES SUREXPLOITÉES NE POURRONT PAS SE RÉTABLIR ET LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES MARINS CONTINUERA À SE DÉTÉRIORER.

³ Pauly, D. and Zeller, D. (2016). Catch reconstructions reveal that global marine fisheries catches are higher than reported and declining. *Nature Communications* 7, doi: 10.1038/ncomms10244

⁴ Patrick, W.S. and Benaka, L.R. (2013). Estimating the economic impacts of bycatch in U.S. commercial fisheries. *Marine Policy*, 38: 470-475. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0308597X12001674>

⁵ Gavaris, S., Clark, K.J., Hanke, A.R., Purchase, C.F., and Gale, J. (2010). *Overview of Discards from Canadian Commercial Fisheries in NAFO Divisions 4V, 4W, 4X, 5Y, and 5Z for 2002-2006*. Canadian Technical Report of Fisheries and Aquatic Sciences 2873: vi + 112 p

⁶ Pezzack, D.S., Denton, C.M., and Tremblay, M. J. (2014). Overview of By-catch and Discards in the Maritimes Region Lobster Fishing Areas (LFAs) 27-33 based on Species at Risk Act (SARA) At-sea Sampling 2009-2010. *DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2014/040*. v + 27 p.

⁷ Hall, M.A., Alverson, D.L., Metuzalas, K.I. (2000). By-catch: Problems and Solutions. *Marine Pollution Bulletin* 41, pp 204-219.

⁸ Kelleher, K. (2005). *Discards in the world's marine fisheries: an update*. FAO fisheries technical paper 470. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.

LES TROIS TYPES D'ENGINS NOCIFS IDENTIFIÉS DANS NOTRE ANALYSE

LE CHALUTAGE DE FOND : LE RACLAGE DES FONDS MARINS

Le chalutage de fond est l'une des méthodes de pêche les plus destructrices et les moins sélectives. Cette méthode consiste à traîner des filets lestés le long du plancher océanique. Ces filets, souvent énormes, ramassent presque tout sur leur passage, ce qui peut endommager les habitats vulnérables. Les chaluts sont aussi utilisés au-dessus du plancher océanique; dans ce cas, ils capturent beaucoup plus d'espèces que celles ciblées. Pourtant, des modifications aux engins peuvent minimiser les impacts nocifs. Par exemple, la grille Nordmore est un dispositif permettant le tri des espèces indésirables, utilisé pour la pêche à la crevette nordique.

.....

Plusieurs espèces commerciales capturées par chalutage de fond pourraient être capturées à l'aide d'équipement plus sélectif.

⁹ Brand, A., Blyth-Skyrme, R., Angel, J. (2012). Version 5 Public Certification Report for Grand Bank Arctic Surfclam Fishery, Client: Clearwater Seafoods Limited Partnership. MSC Assessment Report.

PÊCHE À LA PALANGRE : DES MILLIERS D'HAMEÇONS

Les palangriers utilisent une ligne à pêche pouvant atteindre plus de 80 km, sur laquelle des milliers d'hameçons sont fixés à des lignes secondaires fixées à la ligne principale. Les palangres sont utilisées le long du plancher océanique afin de capturer la morue, le sébaste et les poissons plats. Elles sont aussi utilisées en eau libre pour capturer de gros poissons, tels que le thon, l'espadon et le requin. Malheureusement, les hameçons appâtés, qui restent souvent dans l'eau pendant plusieurs heures, attirent beaucoup d'espèces non ciblées, incluant les oiseaux plongeurs. Si un oiseau ou un animal marin se fait prendre dans les hameçons, il est souvent mort ou gravement blessé au moment où la palangre est récupérée. L'utilisation d'hameçons circulaires minimise la capture accidentelle de tortues, et la fixation de serpentins aux palangres permet de réduire la capture d'oiseaux marins.

.....

Il a été prouvé que l'utilisation de harpons, de lignes à soutenir, de mâts de type « greenstick » ou de bouées permet de réduire la prise accessoire comparativement aux palangres.

LES DRAGUES HYDRAULIQUES : LE DÉCAPAGE DES FONDS MARINS

Les dragues hydrauliques utilisées pour capturer les mactres sont composées de grandes cages d'acier posées sur des skis, tirées par le bateau de pêche. Une buse à l'avant de la drague pousse un jet d'eau puissant dans les sédiments afin d'exposer les mactres, qui sont ensuite recueillies à l'aide d'une grande lame.⁹ Ce processus entraîne des changements importants à la sédimentation, à court terme comme à long terme, et affecte la faune et la flore marine.

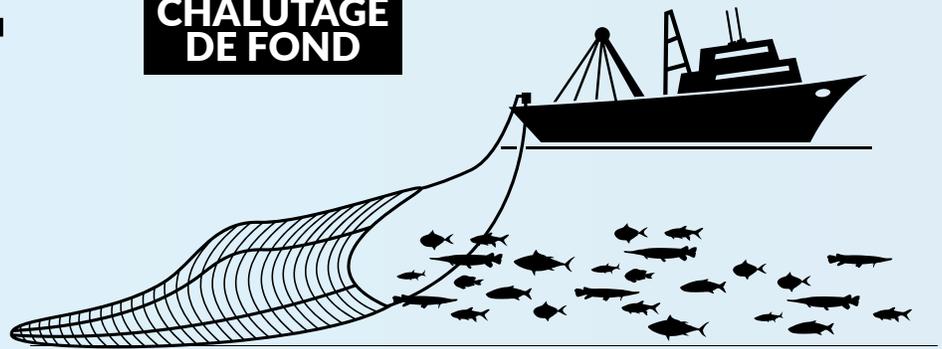
.....

Dans l'eau peu profonde, la plongée ou l'utilisation de râteaux, de pelles, de tubes à mactres ou de pinces peut minimiser les dommages aux fonds marins. Cependant, en eau profonde, puisqu'il n'existe pas d'autre méthode viable sur le plan économique, il s'avère primordial d'optimiser les mesures de conservation.

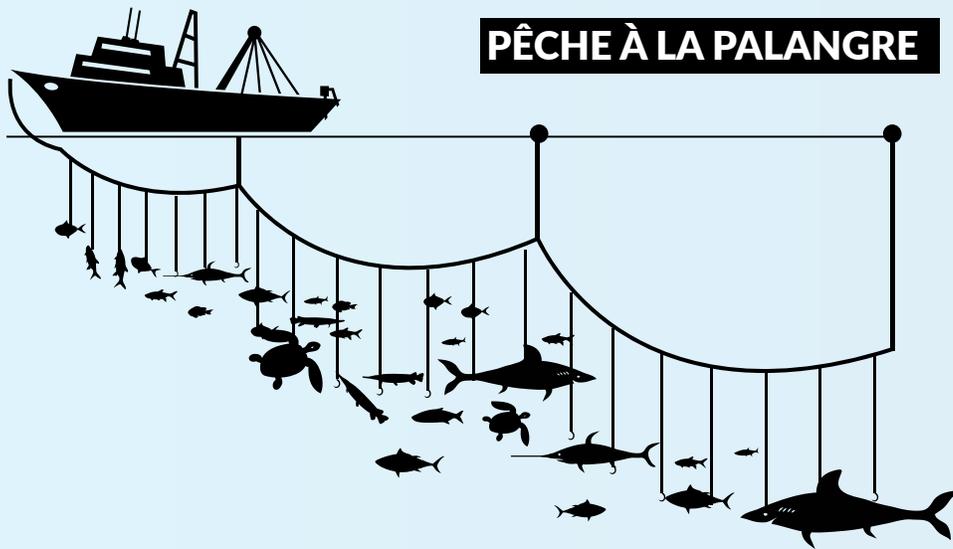
NOCIF

LE CHALUTAGE DE FOND EST L'UNE DES MÉTHODES DE PÊCHE LES PLUS DESTRUCTRICES ET LES MOINS SÉLECTIVES.

CHALUTAGE DE FOND



PÊCHE À LA PALANGRE



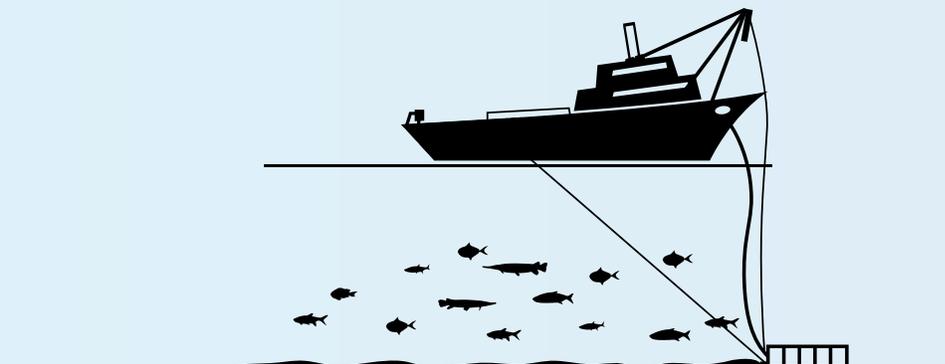
80 km

LES PALANGRIERS UTILISENT DES LIGNES POUVANT ATTEINDRE PLUS DE 80 KM, SUR LESQUELLES SONT FIXÉES DES LIGNES SECONDAIRES AVEC DES MILLIERS D'HAMEÇONS.

DRAGUES HYDRAULIQUES

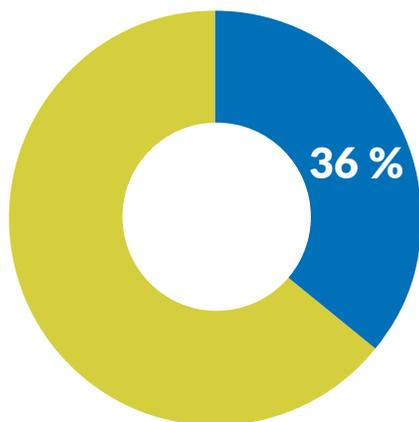
DES CAGES D'ACIER

LES DRAGUES HYDRAULIQUES SONT DE GRANDES CAGES D'ACIER SUR DES SKIS; UN JET D'EAU PUISSANT EST PROJETÉ DANS LES SÉDIMENTS POUR EXPOSER LES MACTRES.



ÉVALUER L'ÉTENDUE DE LA PRISE ACCESSOIRE AU CANADA

Personne ne connaît vraiment l'étendue de la prise accessoire dans les pêcheries canadiennes : ni Pêches et Océans Canada, ni l'industrie de la pêche, ni les scientifiques.



PLUS DU TIERS DES PÊCHERIES CANADIENNES N'ONT PAS DE PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DES PÊCHES.

Oceana Canada a pris connaissance de toutes les informations qui étaient disponibles publiquement, incluant les plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) du Canada et les plans de pêche axés sur la conservation (PPAC) associés, afin d'évaluer les mesures en place pour contrôler la prise accessoire. Ces informations fournissent un portrait significatif de l'approche canadienne face à cette problématique ; mais le portrait est incomplet, car plus du tiers des pêcheries canadiennes ne sont pas l'objet d'un PGIP.¹⁰

Les données publiques les plus fiables et les plus détaillées se trouvent dans les rapports d'évaluation des pêcheries certifiées par le Marine Stewardship Council (MSC). Ces rapports, produits à partir des données fournies par Pêches et Océans Canada et par l'industrie, déterminent le pourcentage de prise rejetée de chaque pêcherie. Quelques mises en garde s'imposent, cependant.

Premièrement, puisque les pêcheries certifiées MSC représentent celles bénéficiant d'une meilleure gestion, les données utilisées pour l'évaluation sous-estiment sans aucun doute l'étendue véritable de la prise accessoire au pays.

Ensuite, même dans les pêcheries certifiées MSC, les données complètes de prise accessoire ne sont pas toujours accessibles, et les données disponibles ne sont pas standardisées. Les méthodes utilisées pour la cueillette de données ne sont pas uniformes ; les unités de mesure utilisées varient d'une pêcherie à l'autre. En outre, la source des données recueillies varie : des observations faites lors de voyages de pêche individuels, jusqu'à des estimations pour une pêcherie entière.

LES PÊCHERIES CERTIFIÉES MSC AU CANADA

Oceana Canada s'est servi des données provenant des pêcheries certifiées MSC pour évaluer l'étendue de la prise accessoire au Canada. Établi en 1997, le Marine Stewardship Council est reconnu comme l'un de programmes de certification les plus stricts au monde pour la pêche d'espèces sauvages. Pour obtenir la certification MSC, une pêcherie doit être évaluée de façon indépendante afin de répondre aux critères établis par le MSC, lesquels démontrent l'efficacité de sa gestion et ses efforts pour minimiser son impact environnemental. Les pêcheries certifiées MSC représentent 66 pour cent du volume et 80 pour cent de la valeur des poissons capturés au Canada.

Par conséquent, seul le pourcentage de prise accessoire rejetée a pu être calculé, pour seulement 20 des 32 pêcheries certifiées MSC. Ces données ont été détaillées en 54 flottilles de pêche, et classées par pêcherie, type d'engin utilisé et secteur pêché.

Enfin, l'établissement du pourcentage de capture accessoire nous a permis de comparer la situation d'une pêcherie à l'autre, mais le volume réel de biomasse rejetée n'a pu être déterminé, car ce volume varie selon le type d'engin utilisé. Ainsi, les données recueillies ne permettent pas de dresser un portrait complet et représentatif de la problématique au Canada, et ses conséquences sur les pêcheries et les écosystèmes marins.



Photo : Jeff Rotman

LES DONNÉES DE PRISE ACCESSOIRE NE SONT PAS RECUEILLIES ET DIVULGUÉES DE FAÇON UNIFORME, CE QUI REND QUASI-IMPOSSIBLE LES COMPARAISONS ET L'ÉVALUATION DE L'IMPACT CUMULATIF SUR LES ÉCOSYSTÈMES.

¹⁰ Baum, J.K. & Fuller, S.D. (2016). *Canada's Marine Fisheries: status, recovery potential and pathways to success*. Toronto, Ontario: Oceana Canada, 154 pp. www.oceana.ca/reports

CONSTAT : DES CENTAINES D'ESPÈCES SONT CAPTURÉES ACCIDENTELLEMENT

Selon les rapports du MSC, un très grand nombre d'espèces est capturé accidentellement dans les pêcheries canadiennes : des oursins plats jusqu'aux dauphins. Parmi ces espèces, plusieurs sont sur la liste des espèces vulnérables du comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), ou sont protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril (LEP)*.¹¹

Les flottilles canadiennes évaluées par Oceana Canada ont capturé plus de 270 espèces. En moyenne, seulement 51,6 pour cent des espèces capturées sont celles désirées; le reste de la capture est constitué d'autres espèces sujettes à des quotas, ou de la prise accessoire.

À l'échelle du Canada, les groupes d'espèces courant le plus grand risque de subir les impacts cumulatifs de la prise accessoire sont les poissons de fond (capturés dans 93 pour cent des 54 flottilles évaluées), les poissons plats (83 pour cent des flottilles), les sébastes (70 pour cent des flottilles) et les raies (55 pour cent des flottilles).

Dans l'Atlantique, les espèces de sébaste, l'aiglefin, la goberge, les différents types de morue, la merluche blanche et le flétan de l'Atlantique ont tous été capturés dans plus de 50 pour cent des flottilles examinées (tableau 1).

Dans le Pacifique, six espèces faisaient partie de la prise accessoire de toutes les flottilles examinées : la morue charbonnière, le flétan du Pacifique, l'aiguillat commun, la morue-lingue, le sébaste boréal et la plie à grande bouche (tableau 1).

Du côté de l'Arctique, les pêcheries de crevettes rejettent peu de poissons, mais capturent tout de même cinq espèces menacées : la plie canadienne, la morue, le loup atlantique, le loup tacheté et le tambour rouge.

51,6%

.....

**EN MOYENNE,
SEULEMENT 51,6 POUR
CENT DES ESPÈCES
CAPTURÉES SONT CELLES
DÉSIRÉES; LE RESTE EST
CONSTITUÉ D'AUTRES
ESPÈCES SUJETTES À DES
QUOTAS, OU DE LA PRISE
ACCESSOIRE.**

¹¹ McDevitt-Irwin, J.M. Fuller, S.D., Grant, C., and Baum, J.K. (2015). Missing the safety net: evidence for inconsistent and insufficient management of at-risk marine fishes in Canada. *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences*, 72: 1596-1608. Baum, J.K. & Fuller, S.D. (2016). *Canada's Marine Fisheries: status, recovery potential and pathways to success*. Toronto, Ontario: Oceana Canada, 154 pp. www.oceana.ca

TABEAU 1 : ESPÈCES LES PLUS MENACÉES PAR L'IMPACT CUMULATIF DES PÊCHES

ESPÈCES	NOMBRE DE FLOTTILLES* QUI CAPTURENT CETTE ESPÈCE	% DE FLOTTILLES* QUI CAPTURENT CETTE ESPÈCE
Espèces de l'Atlantique		
Sébaste (espèces variées)	32	66 %
Aiglefin	28	61 %
Goberge	28	61 %
Morue (espèces variées)	25	54 %
Merluche blanche	25	54 %
Flétan de l'Atlantique	24	52 %
Espèces du Pacifique		
Morue charbonnière	6	100 %
Plie à grande bouche	6	100 %
Morue-lingue	6	100 %
Flétan du Pacifique	6	100 %
Sébaste boréal	6	100 %
Aiguillat commun	6	100 %

* Les données complètes de prise accessoire étaient disponibles pour 20 pêcheries certifiées MSC, comprenant 54 flottilles : 46 dans l'Atlantique, six dans le Pacifique et deux dans l'Arctique. Chaque flottille comprend un ensemble varié de types de pêche, d'engins et de secteur d'activité.

TABEAU 2 : FLOTTILLES REJETANT LE PLUS FORT POURCENTAGE DE LEUR CAPTURE TOTALE

FLOTTILLE	TYPE D'ENGIN DE PÊCHE	POURCENTAGE DE CAPTURE REJETÉE
Atlantique		
Espadon d'Atlantique du Nord	Palangre pélagique	44,8 %
Mactre de Stimpson dans les Grands Bancs	Drague	35,4 %
Pêche hauturière du homard dans L'Est du Canada	Nasse appâtée	22,0 %
Pacifique		
Flétan du Pacifique	Ligne et hameçon, palangre de fond et ligne à main	44,7 %
Morue charbonnière du Pacifique	Palangre de fond	40,8 %
	Palangre de fond / casier coréen	32,0 %
Aiguillat commun de Colombie-Britannique	Palangre de fond (intérieur)	29,2 %
	Palangre de fond (extérieur)	14,3 %

270

.....

LES FLOTTILLES CANADIENNES ÉVALUÉES PAR OCEANA CANADA ONT CAPTURÉ PLUS DE 270 ESPÈCES, INCLUANT DES ESPÈCES MENACÉES.

Dans l'Atlantique, les pêcheries certifiées MSC qui rejetaient le plus grand pourcentage de leur prise étaient les suivantes : la pêche à la palangre de l'espadon Atlantique Nord ; la pêche à la mactre de Stimpson dans les Grands Bancs ; et la pêche hauturière du homard dans l'Est du Canada. Du côté du Pacifique, il s'agissait de la pêche au flétan du Pacifique à la ligne et l'hameçon, la pêche à la morue charbonnière à la palangre de fond (canadienne) et aux casiers (coréenne), ainsi que la pêche à l'aiguillat commun de la Colombie-Britannique (tableau 2).



**IL N'EXISTE ACTUELLEMENT
AUCUNE NORME
NATIONALE POUR LE
NIVEAU D'OBSERVATION
EN MER, CE QUI ENTRAÎNE
UNE OBSERVATION
INSUFFISANTE ET UNE
SOUS-REPRÉSENTATION
DE LA PLUPART DES
FLOTTILLES DANS LES
BASES DE DONNÉES.**

CONSTAT : IL EXISTE PLUSIEURS LACUNES AU NIVEAU DES DONNÉES

LES MÉTHODES ACTUELLES D'OBSERVATION ET DE COLLECTE DE DONNÉES NE SONT PAS ADÉQUATES

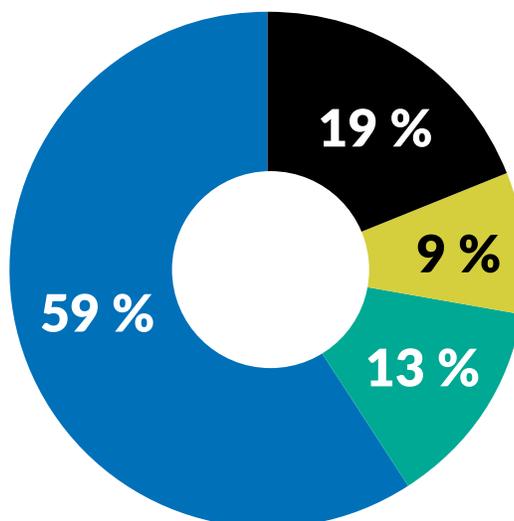
Pour une bonne gestion, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur des données solides et complètes. Or, selon un rapport du vérificateur général du Canada sur la durabilité des principaux stocks de poissons, publié en 2016, Pêches et Océans Canada n'a pas exigé de justifications claires pour déterminer le niveau d'observation en mer

nécessaire pour fournir de l'information aux fins de la gestion des stocks.¹²

Il n'existe actuellement aucune norme nationale pour le niveau d'observation en mer requis, ce qui entraîne une observation insuffisante et une sous-représentation de la plupart des flottilles dans les bases de données. Les constats d'Oceana Canada abondent dans le même sens. Ainsi, parmi les 32 pêcheries certifiées MSC analysées, le niveau d'observation en mer variait de zéro à 100 pour cent (voir la figure 1).

**FIGURE 1: NIVEAU D'OBSERVATION EN MER
DANS LES 32 PÊCHERIES CERTIFIÉES MSC**

- Aucune observation
- Observation inconnue
- Observation complète
- Observation à niveau variable



¹² Bureau du vérificateur général du Canada (BVG). (2016). *Rapport 2 – Assurer la durabilité des principaux stocks de poissons du Canada*. http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201610_02_f_41672.html#hd4a



« DANS PLUSIEURS RÉGIONS, LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE N'ONT PAS EU ACCÈS EN TEMPS OPPORTUN AUX DONNÉES SUR LES PRISES ACCESSOIRES ET LES REMISES À L'EAU, RECUEILLIES PAR DES OBSERVATEURS TIERS. [PÊCHES ET OCÉANS CANADA] NE DISPOSAIT DONC PAS D'UN BILAN COMPLET DES CAPTURES POUR L'ANNÉE, CE QUI A COMPROMIS SA CAPACITÉ À PRENDRE DES DÉCISIONS SUR LA GESTION DES PÊCHES. »

– JULIE GELFAND, COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Une observation en mer à 100 pour cent peut s'avérer difficile à réaliser, pour des raisons financières et logistiques ; mais cela n'est pas nécessaire pour toutes les pêcheries. Plusieurs chercheurs sont d'avis qu'il serait possible d'obtenir une évaluation suffisante de la prise accessoire en assurant un niveau d'observation d'au moins 20 pour cent pour les espèces communes, et 50 pour cent pour les espèces rares.¹³

Les données recueillies se doivent d'être précises. Malgré que le programme de pêche aux poissons de fond dans le Pacifique fasse l'objet d'une surveillance vidéo en mer à 100 pour cent depuis 2006,¹⁴ il existe plusieurs problèmes au niveau de la couverture, de la divulgation et de la fiabilité des données sur la prise accessoire.¹⁵ Par ailleurs, les données recueillies doivent être divulguées au bon moment. Une gestion basée sur des informations désuètes entraîne une évaluation erronée des niveaux de prise accessoire et des prises projetées, ce qui entrave la prise de décisions éclairées.

Pêches et Océans Canada doit instaurer un seuil minimal obligatoire de surveillance afin d'assurer la précision des données de prise accessoire, tant celle conservée que celle rejetée.

UNE COMMUNICATION STANDARDISÉE DES DONNÉES EST ESSENTIELLE

Les méthodes de collecte et communication des renseignements sur la prise accessoire varient grandement d'une région à l'autre, ce qui rend impossible l'évaluation de la situation à l'échelle nationale. Par conséquent, la mortalité par prise accessoire de plusieurs espèces demeure inconnue, ou l'information est incomplète.

Pour dresser un portrait réaliste de la prise accessoire, Pêches et Océans Canada doit mettre en œuvre des méthodologies standardisées de divulgation des informations, et ce dans toutes les pêcheries canadiennes. Ces données pourront ensuite servir à la production annuelle d'un rapport national sur la prise accessoire, qui ferait le point sur la surveillance des pêcheries, les progrès réalisés en ce qui a trait à l'implantation des politiques de gestion, la conformité ainsi que les impacts cumulatifs.

Pêches et Océans Canada doit produire des évaluations nationales complètes et uniformes sur la prise accessoire, afin que les décisions de gestion et de conservation s'appuient sur des informations exactes et à jour ; notamment, les données sur les conditions environnementales, le nombre d'individus de chaque population et l'impact général de la pêche sur la mortalité des poissons.

LES ESPÈCES RARES REQUIÈRENT UNE SURVEILLANCE PLUS ÉTROITE

Tous les types de faune marine peuvent se retrouver coincés, pris ou blessés dans le cadre d'une activité de pêche commerciale. Par exemple, les tortues se font souvent capturer par les palangres et les engins fixes ; les baleines peuvent s'emmêler dans les filets maillants. Ces situations sont déplorables, particulièrement lorsque des espèces rares en sont victimes.

Évaluer précisément l'étendue de ces prises, et les morts qui s'ensuivent, s'avère encore plus difficile que la simple évaluation des quantités de poissons rejetés, car un taux plus élevé

d'observation en mer est requis pour obtenir un portrait précis en ce qui a trait aux espèces rares.

Dans de nombreux cas, les observateurs en mer ne sont présents que dans cinq à dix pour cent des expéditions de pêche. Plus l'espèce est rare, moins il est probable qu'un observateur soit présent en cas d'interaction. Pourtant, chez les espèces rares, une seule interaction problématique ou la mort d'un seul individu peut avoir des conséquences graves.

Par exemple, la mort d'une seule baleine franche de l'Atlantique Nord, une espèce menacée, aurait des

conséquences graves sur toute la population.¹⁶ C'est pourquoi le niveau de surveillance doit être plus élevé pour les activités de pêche dans les secteurs où se trouvent des espèces rares.

.....

Une surveillance accrue des espèces rares est essentielle à l'établissement d'évaluations précises sur leur prise accessoire ; ces évaluations pourront ensuite être utilisées pour élaborer des stratégies de gestion efficaces.

¹³ Babcock, E.A., & Pikitch, E.K. (2004). *How much observer coverage is enough to adequately estimate bycatch?* Washington, DC: Oceana.

¹⁴ DFO (2012). *The Future of Canada's Commercial Fisheries: A Discussion Document*. Disponible via http://www.curra.ca/future_of_the_fishery.htm

¹⁵ Ibidem

¹⁶ Lewison, Rebecca L., Larry B. Crowder, Andrew J. Read, and Sloan A. Freeman. "Understanding impacts of fisheries bycatch on marine megafauna." *Trends in Ecology & Evolution* 19, no. 11 (2004): 598-604.



LA MORT D'UNE SEULE BALEINE FRANCHE DE L'ATLANTIQUE NORD, UNE ESPÈCE MENACÉE, AURAIT DES CONSÉQUENCES GRAVES SUR TOUTE LA POPULATION.

CONSTAT : L'APPROCHE RÉGLEMENTARISTE DU CANADA POUR RÉDUIRE LA PRISE ACCESSOIRE EST INADÉQUATE

Le gouvernement canadien a pris des engagements envers la pêche durable à l'échelle internationale. Parmi ces engagements, notons la gestion de la prise accessoire conformément à l'Objectif Aichi n° 6 de la *Convention sur la biodiversité biologique*, ainsi que l'implantation des *Directives de gestion des prises accessoires* de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.¹⁷ Cependant, les lois canadiennes qui réglementent la pêche ne font aucune référence directe à la prise accessoire.

Actuellement, l'outil principal de gestion des différentes politiques fédérales de pêche est le Cadre pour la pêche durable. Ce document n'est pas normatif, mais a plutôt été élaboré pour appuyer la conservation et l'utilisation durable de la pêche commerciale au Canada. En 2013, une *Politique sur la gestion des prises accessoires* a été produite dans le Cadre pour la pêche durable.¹⁸ Cette politique de gestion a été créée de façon à être implantée via les différents Plans de gestion intégrée des pêches (PGIP), qui encadrent la gestion individuelle des pêches.

Malgré que l'engagement de la politique soit clair, les PGIP ne sont pas juridiquement contraignants ni exécutoires; sauf dans le cas où les directives du PGIP font partie des conditions d'obtention du permis pour les pêcheurs. Il est difficile de déterminer exactement quels permis comprennent des conditions liées au PGIP. En outre, plusieurs pêcheries n'ont pas de PGIP en place; et celles qui en ont un comportent souvent des divergences régionales (voir le tableau 3). Par conséquent, il est quasi-infaisable d'évaluer l'efficacité de la Politique, ainsi que son degré d'implantation dans les pêcheries.

.....

Les encadrements législatifs et politiques devraient être appliqués uniformément dans tous les PGIP et implantés à titre de conditions d'octroi des permis, afin d'assurer la mise en place de mesures transparentes pour la surveillance et l'évaluation des prises accessoires. De plus, cette approche permettrait au Canada de répondre à ses engagements internationaux envers la pêche durable.

TABLEAU 3 : SOMMAIRE DES MESURES DE GESTION DES PRISES ACCESSOIRES DANS LES PLANS DE GESTION INTÉGRÉE DES PÊCHES (PGIP) ET LES PLANS DE PÊCHE AXÉS SUR LA CONSERVATION (PPAC) ASSOCIÉS, À TRAVERS LE CANADA

RÉGION	NOMBRE DE PGIP / PPAC	% DE PGIP / PPAC INCLUANT LES MESURES SUIVANTES :							
		Surveillance en mer*	Journaux de bord / carnets d'étiquettes	Restrictions sur les engins de pêche (générales)	Modifications aux engins de pêche (pour réduire la prise accessoire)	Fermetures temporelles	Fermetures spatiales	Quotas / limites	Règles de déplacement
Centrale et Arctique	3	67 %	100 %	100 %	33 %	33 %	67 %	67 %	67 %
Maritimes	7	71 %	86 %	100 %	57 %	71 %	100 %	43 %	29 %
Terre-Neuve et Labrador	19	89 %	100 %	84 %	21 %	68 %	32 %	5 %	26 %
Pacifique	33	61 %	97 %	100 %	55 %	97 %	100 %	70 %	12 %
Québec et Golfe	36	61 %	97 %	100 %	19 %	39 %	53 %	36 %	14 %
TOTAL COMBINÉ	98	67 %	97 %	97 %	35 %	66 %	68 %	43 %	18 %

* Soit via la présence d'observateurs en mer, ou par surveillance électronique

¹⁷ 1992 *Convention sur la biodiversité biologique*, [1993] ATS 32 / 1760 UNTS 79 / 31 ILM 818 (1992)

¹⁸ MPO (2013). *Document d'orientation sur la mise en œuvre de la Politique sur la gestion des prises accessoires*. Pêches et Océans Canada. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/reports-rapports/regs/sff-cpd/bycatch-guide-prise-access-fra.pdf> DFO (2013). *Policy on Managing Bycatch*. Department of Fisheries and Oceans Canada. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/peches-fisheries/fish-ren-peche/sff-cpd/bycatch-policy-prise-access-eng.htm>

MÉTHODES DE SURVEILLANCE DES PRISES ACCESSOIRES

VÉRIFICATION À QUAÏ

Un programme terrestre, qui vérifie le poids et le type de poissons au moment du débarquement d'un navire de pêche commercial. Habituellement, ce programme ne recueille pas les données relatives aux espèces remises à l'eau, mais il fournit des informations à propos des prises gardées.

OBSERVATEURS EN MER

Un observateur tiers accrédité qui est présent sur le navire de pêche et qui vérifie la quantité de poissons pêchés, le secteur où la pêche a été faite et la méthode de prise utilisée; il recueille aussi d'autres données scientifiques. Les observateurs en mer notent les prises accessoires gardées comme celles remises à l'eau. Cependant, dans plusieurs cas, ces observateurs ont uniquement l'obligation de noter le rejet d'espèces ayant une valeur commerciale ou celles faisant l'objet de mesures spéciales. En 2013, Pêches et Océans Canada a diminué son contrôle sur le Programme d'observateurs en mer; ainsi, c'est l'industrie qui a la responsabilité de mandater un fournisseur de services d'observation, et d'en assumer tous les frais. Il peut donc s'avérer ardu d'obtenir un niveau de surveillance adéquat en mer, en raison des difficultés logistiques et des coûts associés au service. Pourtant, les observateurs en mer demeurent un outil important pour la surveillance des prises.

SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DES NAVIRES

Il s'agit de systèmes de surveillance par satellite, qui notent l'emplacement des navires de pêche. Cet outil ne permet pas d'assurer une surveillance directe des prises; cependant, il permet de faire des déductions à propos des activités de pêche dans les secteurs protégés, ou à des dates et heures spécifiques.

JOURNAUX DE BORD

En vertu de la *Loi sur les pêches*, tous les pêcheurs accrédités doivent noter leurs prises et leurs activités dans des journaux de bord ou des formulaires spécifiques. Cependant, les pêcheurs qui notent les prises accessoires à l'aide de guide d'identification peuvent commettre des erreurs; et sans protocole de surveillance, il existe un risque de fausse déclaration.

SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE

Des caméras ou d'autres appareils électroniques sont installés dans le navire de pêche pour surveiller les prises. Le contenu vidéo est ensuite analysé afin d'évaluer les taux de prise des espèces gardées et rejetées. La pêche au poisson de fond sur la côte ouest du Canada utilise une surveillance vidéo depuis 2006; des capteurs électroniques et des caméras sont aussi utilisés dans la pêche de crabe au casier. Cette méthode est plus économique, mais comporte tout de

même quelques lacunes au niveau de la couverture ou de la collecte de données erronées, peu fiables ou manquantes.

MESURES POUR RÉDUIRE LA PRISE ACCESSOIRE

Restrictions sur les engins de pêche

Restrictions sur le type d'engin pouvant être utilisé.

Modifications d'engins

Modifications faites aux engins de pêche afin de réduire la prise accessoire.

Fermetures temporelles

Pêche prohibée durant une période donnée de l'année.

Fermetures spatiales

Pêche prohibée dans un secteur géographique spécifique.

Quotas ou limites

Quantité maximale de prise accessoire permise pour une pêcherie.

Règles de déplacement

La fermeture temporaire d'une partie de la pêche dans un secteur où la capture accessoire est particulièrement élevée, ce qui oblige un navire de pêche à se déplacer d'une certaine distance minimale.

PÊCHERIES CERTIFIÉES MSC AYANT LE PLUS HAUT TAUX DE REJET

AIGUILLAT COMMUN DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**29 %
REJETÉ**

PRISE ACCESSOIRE : aiguillat commun,
petites quantités de flétan et de raie

.....

FLÉTAN DU PACIFIQUE

**45 %
REJETÉ**

PRISE ACCESSOIRE : flétan du Pacifique
trop petit, aiguillat commun, morue
charbonnière, plie à grande bouche et
pocheteau long-nez

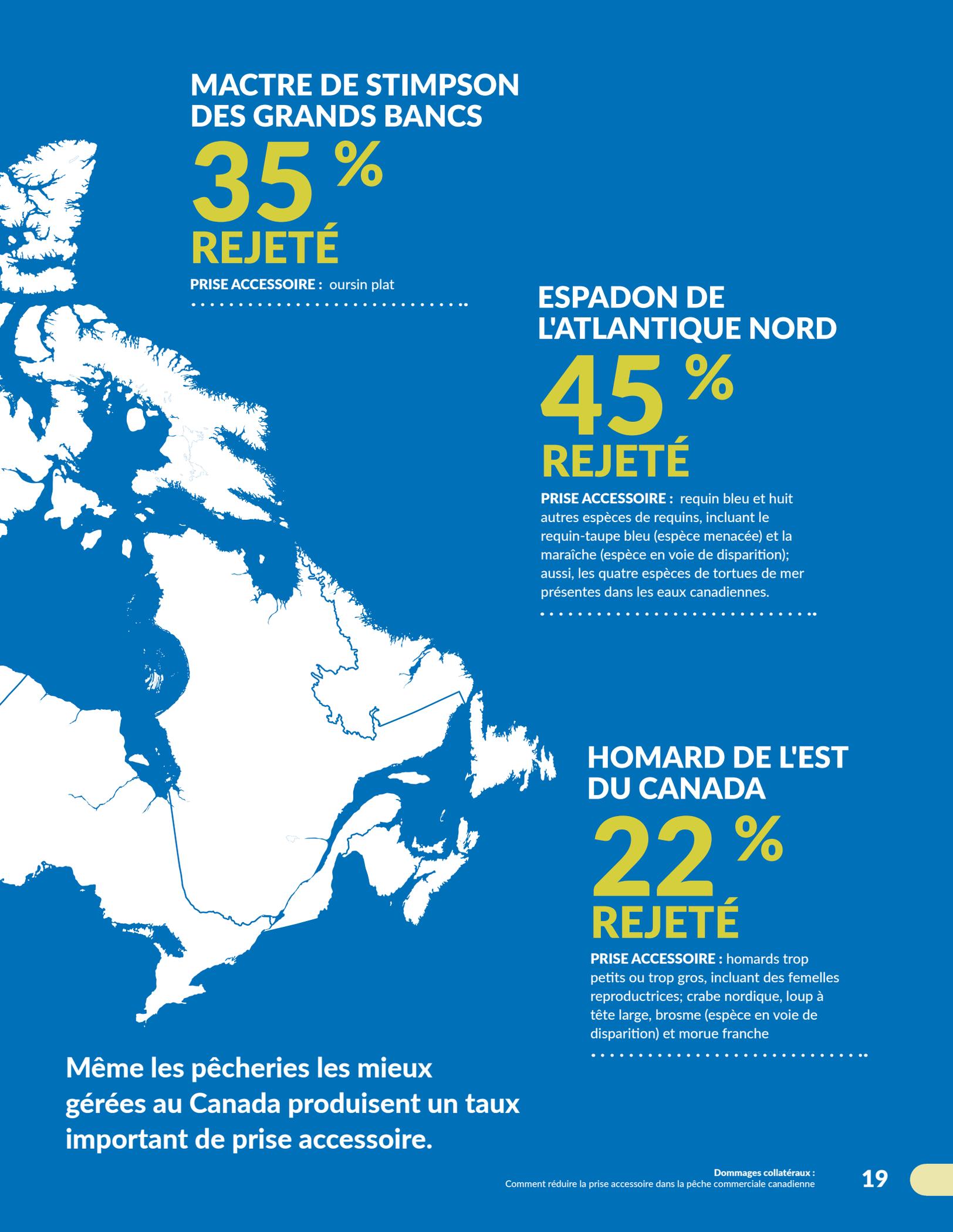
.....

MORUE CHARBONNIÈRE DU PACIFIQUE

**41 %
REJETÉ**

PRISE ACCESSOIRE : requin gris, albatros à pieds noirs,
sébaste, aiguillat commun, flétan du Pacifique juvénile ou hors quota,
morue juvénile, plie à grande bouche et pocheteau long-nez

.....



**MACTRE DE STIMPSON
DES GRANDS BANCS**

**35 %
REJETÉ**

PRISE ACCESSOIRE : oursin plat
.....

**ESPADON DE
L'ATLANTIQUE NORD**

**45 %
REJETÉ**

PRISE ACCESSOIRE : requin bleu et huit autres espèces de requins, incluant le requin-taupe bleu (espèce menacée) et la maraîche (espèce en voie de disparition); aussi, les quatre espèces de tortues de mer présentes dans les eaux canadiennes.
.....

**HOMARD DE L'EST
DU CANADA**

**22 %
REJETÉ**

PRISE ACCESSOIRE : homards trop petits ou trop gros, incluant des femelles reproductrices; crabe nordique, loup à tête large, brosme (espèce en voie de disparition) et morue franche
.....

**Même les pêcheries les mieux
gérées au Canada produisent un taux
important de prise accessoire.**



**CHAQUE ANNÉE, À TRAVERS
LE MONDE, LES PÊCHEURS
CAPTURENT ET REJETTENT
ACCIDENTELLEMENT PLUS
DE 10,3 MILLIONS
DE TONNES DE FAUNE
MARINE**

Photo : Jeff Rotman

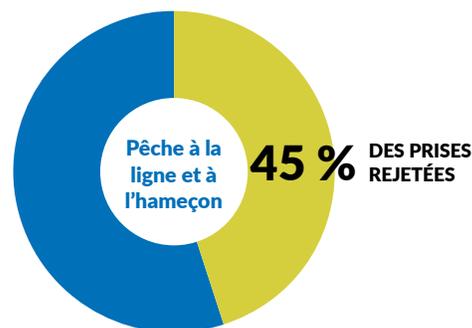
PÊCHE AU FLÉTAN DU PACIFIQUE

PÊCHE À LA LIGNE ET À L'HAMEÇON (PALANGRE DE FOND, CUILLER ET LIGNE À MAIN) - 45 % DES PRISES REJETÉES

Le flétan est l'un des plus gros poissons plats au monde, pouvant atteindre 300 kg. Chaque année, les pêcheurs capturent des milliers de tonnes de flétan le long de la côte de la Colombie-Britannique. Cependant, en plus du flétan, les pêcheurs capturent 50 autres espèces dans cette région. Cette pêcherie rejette ainsi approximativement 45% de ses prises totales. Malheureusement, le rapport du MSC pour cette pêcherie ne fait pas de distinction sur les différents types de lignes et d'hameçons utilisés; il est donc impossible de calculer le taux de prise accessoire selon le type d'engin, soit la

cuiiller, la palangre de fond et la ligne à main.

Cette pêcherie capture plusieurs espèces de sébastes et de requins désignées par le COSEPAC en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, incluant le requin-pèlerin, une espèce menacée. Plusieurs autres espèces sont rejetées, incluant l'aiguillat commun, la morue charbonnière, la plie à grande bouche et le pocheteau long-nez; les petits flétans sont aussi remis à l'eau, conformément à la réglementation qui prescrit de laisser les plus petits poissons dans l'eau.



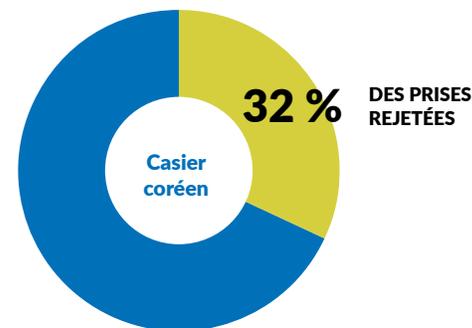
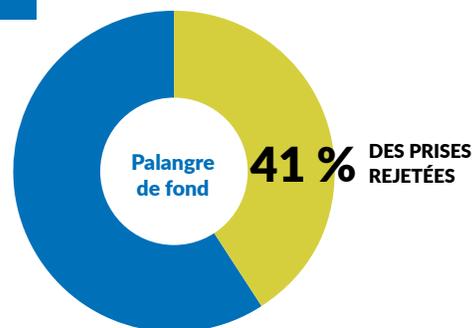
PÊCHE À LA MORUE CHARBONNIÈRE DU PACIFIQUE

PALANGRE DE FOND : 41 % DES PRISES REJETÉES
CASIER CORÉEN: 32 % DES PRISES REJETÉES

Les pêcheurs canadiens utilisent des palangres et des casiers pour capturer la morue charbonnière, une espèce qui vit dans le fond boueux du plateau et du talus continental de la Colombie-Britannique. Cette pêcherie capture également jusqu'à 29 autres espèces et rejette environ un tiers ou plus de sa prise totale chaque année.

Plusieurs espèces désignées par le COSEPAC sont incluses dans cette prise accessoire, ainsi que l'aiguillat commun, la plie à grande bouche et le pocheteau long-nez.

Parmi les espèces rejetées, plusieurs ont été désignées « au statut préoccupant » sous la *Loi sur les espèces en péril*. Pour deux de ces espèces, soit le requin-griset et l'albatros à pieds noirs, la pêche représente la plus grande préoccupation pour leurs populations futures.¹⁹ Des morues charbonnières et des flétans du Pacifique pêchés, plusieurs juvéniles sont aussi remis à l'eau, conformément à la réglementation.



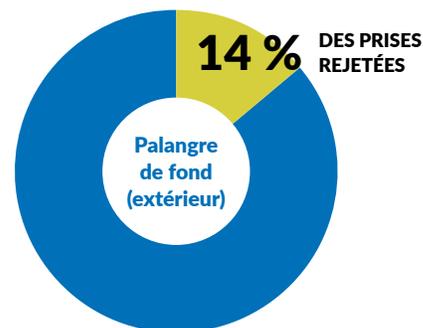
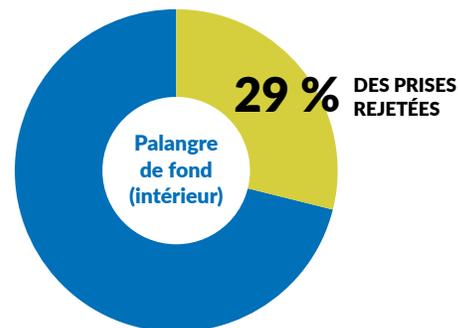
¹⁹ Anon. (2017) Registre public des espèces en péril. Profil d'espèce. Récupéré le 25 janvier 2017 de http://sararegistry.gc.ca/species/speciesDetails_e.cfm?sid=991

PÊCHE À L'AIGUILLAT COMMUN DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

PALANGRE DE FOND (INTÉRIEUR) : 29 % DES PRISES REJETÉES
PALANGRE DE FOND (EXTÉRIEUR) : 14 % DES PRISES REJETÉES

À l'origine, l'aiguillat commun était capturé pour son huile ; aujourd'hui, les pêcheurs capturent cette espèce dans le détroit de Géorgie et le long de la côte ouest de Vancouver pour exportation dans les marchés européens et asiatiques.²⁰ Malgré qu'un tout petit nombre de navires cible l'aiguillat de nos jours, la situation est toujours inquiétante, car le COSEPAC a classé l'aiguillat commun du Pacifique

comme ayant un « statut préoccupant ». En plus de l'aiguillat commun, cette pêcherie capture jusqu'à 72 autres espèces lors de ses activités, et rejette de 14 à 29 pour cent de ses prises totales. À l'instar des autres pêches de poissons de fond dans le Pacifique, cette pêche à la ligne et à l'hameçon capture aussi des espèces de sébastes et de requins menacées, incluant le requin-griset et le requin-hâ.



PÊCHE À L'ESPADON DANS L'ATLANTIQUE NORD

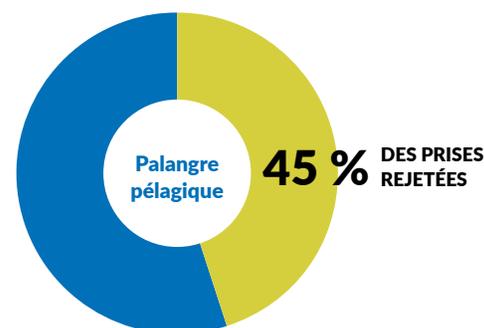
PALANGRE PÉLAGIQUE : 45 % DES PRISES REJETÉES

Chaque printemps, la température de l'eau en surface dans l'Atlantique Nord se réchauffe suffisamment pour attirer l'espadon.²¹ C'est là que deux flottilles passent à l'action, en utilisant des harpons et des palangres pélagiques pour capturer plus de 1 000 tonnes de poisson en moyenne par année. Cependant, la flottille utilisant la palangre pélagique rejette presque 45 pour cent de sa prise totale ; le taux le plus élevé de toutes les pêcheries analysées par Oceana Canada. De plus, au moins 44 autres espèces sont capturées en même temps que l'espadon. Cette pêcherie

est responsable d'environ 99 pour cent des requins bleus rejetés par capture accessoire au Canada. Huit autres espèces de requins se font aussi prendre par cette pêcherie, incluant le requin-taupo bleu²² et la maraîche (une espèce en voie de disparition).²³

Le rapport du MSC fait aussi état d'interactions où six espèces menacées, en voie d'extinction ou protégées se sont fait prendre dans les engins de pêche. Parmi ces espèces, notons le dauphin et le globicéphale. Par ailleurs, c'est la prise accessoire de tortues de mer en voie de disparition

qui représente le plus grave problème dans cette pêcherie. Par exemple, approximativement 1 200 tortues caouannes se font prendre dans les hameçons ou les lignes de pêche chaque année.^{24, 25}



²⁰ Vincent, A., Jagielo, MS., Turriss, B. (2012). *British Columbia Spiny Dogfish 2012 MSC First Surveillance Audit Report*. Emeryville, CA : SCS Global Services, 44pp.

²¹ MPO (2013). *Plan de gestion intégrée des pêches : Espadon et autres thonidés des eaux canadiennes de l'Atlantique*. Pêches et Océans Canada. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/peches-fisheries/ifmp-gmp/swordfish-espadon/NEW-swordfish-2013-espado-fra.htm>

²² COSEPAC (2006). Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur le requin-taupo bleu *Isurus oxyrinchus* (population de l'Atlantique) au Canada. *Comité sur la situation des espèces en péril au Canada*. Ottawa. vi + 24 pp. www.sararegistry.gc.ca/status/status_e.cfm, http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/cosewic/sr_shortfin_mako_f.pdf

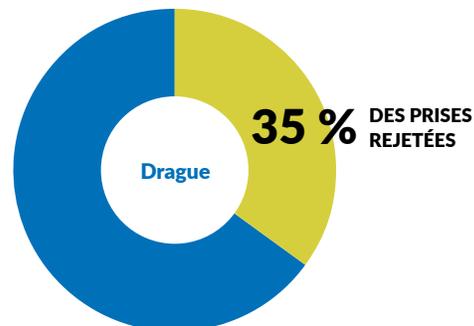
PÊCHE À LA MACTRE DE STIMPSON DANS LES GRANDS BANCS

DRAGUE : 35 % DES PRISES REJETÉES

Pour capturer ces grosses palourdes, les navires de pêche tirent des dragues hydrauliques le long du fond sablonneux. Cette pêcherie ne capture pas d'espèces au statut spécial désigné par le COSEPAC, et le rapport du MSC ne fait pas mention d'interactions avec des espèces en voie de disparition, menacées ou protégées. Cependant, le pourcentage

d'espèces rejetées par prise accessoire demeure élevé, et comprend 15 autres espèces que la mactre.

L'oursin plat constitue la principale espèce rejetée. Cette espèce n'est pas considérée comme risqué, mais elle représente tout de même une partie importante de l'écosystème.



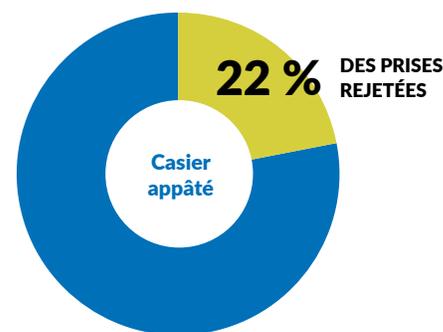
PÊCHE HAUTURIÈRE DU HOMARD DANS L'EST DU CANADA

CASIER APPÂTÉ : 22 % DES PRISES REJETÉES

Cette pêcherie certifiée MSC exerce ses activités à environ 100 km de la côte de la Nouvelle-Écosse. Elle capture au moins une douzaine d'espèces en plus du homard, et rejette environ 22 pour cent de sa prise totale. Les homards et les crabes trop petits constituent la majorité des prises rejetées, en raison des limites de taille des prises ou de la protection de l'état reproducteur. Cependant,

cette pêcherie rejette aussi plusieurs espèces ayant reçu un statut spécial du COSEPAC. Parmi celles-ci, notons deux espèces menacées : le brochet et la morue franche.

Une autre espèce rejetée est le loup à tête large, un poisson faisant partie de la liste des espèces menacées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.



²³ COSEPAC (2014). Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur la maraîche *Lamna nasus* au Canada. *Comité sur la situation des espèces en péril au Canada*. Ottawa. xi + 40 pp. www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_e.cfm, http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/cosewic/sr_Porbeagle_2014_f.pdf

²⁴ COSEPAC (2010). Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur la tortue caouanne *Caretta caretta* au Canada. *Comité sur la situation des espèces en péril au Canada*. Ottawa. viii + 75 pp.

²⁵ Brazner J.C., and McMillan, J. (2008). Loggerhead turtle (*Caretta caretta*) bycatch in Canadian pelagic longline fisheries: Relative importance in the western North Atlantic and opportunities for mitigation. *Fisheries Research*, 9: 310–324.

QUELLE EST LA SOLUTION ?

La capture accessoire constitue une menace pour la santé économique du Canada, comme pour la santé écologique de nos océans. Le gouvernement fédéral se doit de gérer cette problématique. Cela peut sembler une tâche colossale... pourtant, des solutions existent déjà. Les approches suivantes nous permettraient de réduire fortement la capture accessoire, en plus d'en atténuer les effets cumulatifs.

UNE APPROCHE EN QUATRE TEMPS POUR RÉDUIRE LA CAPTURE ACCESSOIRE

- 1 Compter : toutes les prises doivent être comptées.** Tout ce qui est capturé par une pêcherie doit être compté, incluant les prises accessoires. Cela signifie compter *toutes* les espèces, même celles qui ne sont pas comprises dans les politiques de capture accessoire ou toute autre politique de gestion. Il faut également assurer un niveau adéquat de surveillance et de transmission des informations dans toutes les pêcheries canadiennes, afin que les dirigeants puissent prendre des décisions éclairées en temps opportun. Sans évaluation précise du nombre d'espèces capturées et rejetées, les gestionnaires de pêcheries ne peuvent pas prendre en compte les conséquences négatives de la capture accessoire.
- 2 Limiter : établir des limites claires pour la capture accessoire de toutes les espèces protégées et épuisées.** Les limites de capture accessoires pour les espèces non ciblées, les tortues de mer, les mammifères marins, les oiseaux marins et les populations de requins doivent être établies en fonction des données scientifiques. Une fois que ces limites sont atteintes, la pêche devrait être terminée pour le reste de la saison. La priorité devrait être accordée aux espèces désignées par le COSEPAC et la LEP, ainsi que les stocks situés dans les régions qualifiées de « critique » ou « prudence » par Pêches et Océans Canada.
- 3 Contrôler : éviter la prise accessoire et minimiser la mortalité.** Pour réduire la capture accessoire et s'assurer que les pêcheurs ne dépassent pas les limites établies, les gestionnaires des pêcheries fédérales doivent appliquer la loi et fournir des mesures incitant la pêche responsable. Par exemple, modifier les engins de pêche destructeurs ou remplacer ceux-ci par de l'équipement sélectif, et éviter les secteurs à haut risque de capture accessoire à l'aide de règles de déplacement ou de fermetures spatio-temporelles. De telles mesures devraient faire partie intégrante d'une évaluation complète de la capture accessoire dans chaque Plan de gestion intégrée des pêches (PGIP) et ajoutées aux conditions d'obtention des permis. C'est ainsi que nous pourrions veiller à ce que les prises accessoires ne dépassent pas les limites ciblées.
- 4 Protéger les espèces particulières :** certaines espèces doivent faire l'objet d'une attention particulière. Par exemple, les espèces menacées, surexploitées, importantes sur le plan écologique, à longue durée de vie ou celles nécessitant des mesures de conservation et de gestion supplémentaires. Pour atténuer l'impact important de la capture accessoire sur ces espèces, les gestionnaires de pêcheries devraient considérer des mesures comme l'établissement de limites de précaution et une surveillance accrue des prises.

RECOMMANDATIONS POUR PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Pour véritablement réduire la capture accessoire dans les pêcheries canadiennes, Pêches et Océans Canada doit mettre en place les mesures suivantes, en allouant les ressources et le financement nécessaires à leur exécution :

- 1** **Rendre obligatoire un niveau de surveillance suffisant des prises faites par les pêcheries commerciales, afin d'assurer une évaluation précise des espèces conservées et rejetées par capture accessoire.** Pour ce faire, Pêches et Océans Canada doit mettre en place une politique nationale de surveillance des prises, incluant :
 - a) Des méthodes standardisées de collecte de données pour l'ensemble des prises;
 - b) Un seuil d'observation en mer significatif d'un point de vue statistique, afin de déterminer l'impact de la capture accessoire dans chaque pêcherie et l'impact cumulatif dans l'ensemble des pêcheries;
 - c) L'inscription des prises accessoires dans les journaux de bord des navires de pêche.
- 2** **Exiger une évaluation complète des prises accessoires dans chaque Plan de gestion intégrée des pêches (PGIP).** Ces évaluations devraient préciser les mesures de gestion à préconiser afin que le niveau de prise accessoire ne dépasse pas les limites prescrites. De plus, ces mesures devraient être exécutoires, par exemple en les incluant dans les conditions d'obtention des permis.
- 3** **Renforcer les politiques canadiennes associées à la capture accessoire, afin de garantir :**
 - a) Le respect des meilleures pratiques opérationnelles, telles que celles établies par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture;
 - b) Le caractère exécutoire des politiques;
 - c) La prise en compte de tous les types de capture accessoire, incluant les pertes avant prises, la « pêche fantôme » et la prise de toutes les espèces qui ne font pas actuellement partie de la Politique sur la prise accessoire ou toute autre politique.
- 4** **Accroître la transparence par l'intermédiaire d'un rapport national sur la capture accessoire incluant :**
 - a) Les estimations annuelles des prises accessoires;
 - b) Les résultats obtenus par la surveillance, classés par pêcherie et secteur de gestion;
 - c) Les progrès réalisés quant à l'implantation des politiques et des plans de gestion;
 - d) Les taux de conformité aux mesures d'atténuation de la capture accessoire;
 - e) Un portrait global de l'impact cumulatif de la capture accessoire.



**MÊME LES PÊCHERIES
CERTIFIÉES PAR LE MARINE
STEWARDSHIP COUNCIL
ONT DE LA DIFFICULTÉ À
MINIMISER LE NOMBRE
D'ESPÈCES BLESSÉES
OU TUÉES PAR CAPTURE
ACCESSOIRE.**

CONCLUSION

L'impact cumulatif de la capture accessoire représente un problème important à travers le Canada, qui continue à affecter la bonne gestion des pêcheries, qui empêche les stocks de poissons épuisés de se rétablir, et qui gaspille les ressources marines vivantes. Malgré que plusieurs pêcheries aient implanté des mesures positives pour minimiser le problème, beaucoup d'entre elles, même parmi celles certifiées par le Marine Stewardship Council, éprouvent des difficultés à réduire le nombre d'espèces non ciblées qui sont blessées ou tuées dans le cadre de leurs activités.

Puisque moins d'un quart de nos pêcheries sont actuellement reconnues comme étant en santé, nous ne pouvons pas nous permettre d'accepter le statu quo.

Des améliorations doivent être faites pour dresser un portrait exact de la capture accessoire et réduire le nombre de poissons et d'autres espèces rejetées en mer. Pêches et Océans Canada peut prendre des mesures concrètes pour réaliser ces améliorations.

Parmi ces mesures, notons le décompte de toutes les espèces qui sont capturées, l'établissement de limites claires pour la capture accessoire et l'utilisation de mesures de gestion novatrices pour éviter ou à tout le moins minimiser la capture accessoire dans nos océans. Ensemble, ces solutions permettront de rehausser la résilience et la viabilité économique des pêcheries canadiennes, ainsi que les résiliences des écosystèmes marins pour les générations à venir.

OCEANA CANADA : SAUVONS NOS OCÉANS POUR NOURRIR LE MONDE ENTIER.

Établie en 2015, Oceana Canada est une organisation caritative indépendante qui fait partie de la plus grande organisation internationale vouée exclusivement à la conservation des océans.

Le Canada possède le plus long littoral au monde, avec une superficie océanique de 7,1 millions de kilomètres carrés, soit l'équivalent de 70 % de sa masse terrestre. Oceana Canada croit fermement que nous avons l'obligation envers notre pays, et le monde entier, de nous assurer que nos ressources naturelles sont gérées de façon responsable afin

de fournir une source de protéines alimentaires pour une population mondiale en pleine croissance.

Oceana Canada travaille en collaboration avec la société civile, les institutions académiques, les pêcheurs et le gouvernement afin d'aider les océans canadiens à retrouver leur santé et leur richesse d'autrefois. En assurant la restauration des océans canadiens, nous pourrions fortifier nos communautés, profiter de plus grands avantages sur les plans économique et alimentaire, et enfin, protéger notre avenir.

DÉMONTREZ VOTRE SOUTIEN

Nous devons faire plus d'efforts pour bien gérer nos ressources et protéger nos pêches. Rejoignez Oceana Canada dans son appel à l'action pour le développement de politiques nationales qui permettront de reconstituer les stocks de poissons et ramener les océans canadiens à leur santé et leur vigueur d'autrefois.

Devenez un *Wavemaker* dès aujourd'hui, et suivez-nous sur Facebook, Twitter et Instagram.

Visitez-nous à oceana.ca.



Oceana Canada



@OceanaCAN



oceana_canada





Oceana Canada

18 King Street East, Suite 505

Toronto, ON M5C 1C4

1-844-362-3262

www.oceana.ca

Numéro d'organisme / enregistrement
3 821618139RR0001

Photo : Jeff Rotman